

La FAO sacrifiée

LAUSANNE Le Canton veut abandonner la version imprimée. Vives réactions.

TEXTE ET PHOTO: I. RO

Le Canton de Vaud veut abandonner la version imprimée de la *Feuille des avis officiels* (FAO). Cette décision intervient quelques mois après la décision de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal, qui, statuant sur un recours de l'opérateur historique, les Presses Centrales Lausanne (PCL), a annulé l'attribution de ce marché public à une filiale du groupe de presse ESH Médias. A l'appui de leur décision, les juges cantonaux avaient relevé que les conditions de départ, autrement dit le cahier des charges, n'étaient ni claires ni suffisamment précises pour respecter le principe d'équité.

La Chancellerie, qui était la principale incriminée dans ce dossier, avait été invitée à lancer un nouvel appel d'offres en respectant les règles.

Finalement, plutôt que de consacrer le temps nécessaire à l'établissement d'un cahier des charges respectant l'arrêt rendu le 2 octobre dernier par la CDAP, le Canton a préféré passer à l'étape suivante, la numérisation, déjà envisagée à l'horizon 2027.

Ainsi, dans le courant du premier semestre 2025, la FAO devrait être accessible gratuitement sur une plateforme développée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). Dix cantons, dont le Valais, y font figurer leurs informations officielles.

Dans le communiqué diffusé mardi, le Canton précise que «dès 2025, seuls les avis officiels publiés sur la plateforme électronique mise à disposition par le Seco feront foi». Et d'ajouter que la plateforme «offre la possibilité d'informer plus vite la population puisqu'il sera possible de publier les avis quotidiennement».



La FAO est une véritable institution dans le canton de Vaud.

Le communiqué officiel ajoute que ce choix «poursuit l'objectif visant à une maîtrise accrue des dépenses publiques tout en modernisant les processus administratifs et en accroissant l'efficacité du fonctionnement de l'Etat». Et de relever encore que le passage sur la plateforme numérique «représente un allègement financier conséquent pour les collectivités publiques et le tissu économique vaudois».

Un passage obligatoire

Si le communiqué fait quasiment état d'une décision irrévocable, il reste toutefois une étape à passer, celle de la modification du décret relatif à la publication de la FAO, décision qui appartient au Parlement vaudois.

L'opérateur historique réagit

«On n'est pas contents du tout. Cette décision est incompréhensible. A ce stade, on n'arrive pas à se projeter», réagit Joseph Crisci, en charge de la FAO aux PCL.

Pour l'opérateur historique – les PCL produisent la FAO depuis des décennies –, c'est un véritable coup de massue. En effet huit emplois sont directement liés à la FAO et plusieurs autres en dépendent indirectement, notamment ceux relatifs au courtage publicitaire.

Et si le communiqué du BIC

fait état des économies réalisées avec le passage au numérique, on ne peut taire les quelque 100 000 francs que le Canton de Vaud touche en moyenne de l'opérateur. En effet, selon des critères contractuels – ils figureraient dans l'appel d'offres qui a conduit à la procédure judiciaire l'an dernier devant le Tribunal cantonal – l'Etat touche des redevances ou commissions sur les affaires publicitaires.

C'est d'ailleurs un point qui a justifié la décision d'annulation de l'attribution. En effet, l'opérateur choisi par l'Etat proposait, à titre d'exemple, de réaliser deux fois plus de suppléments thématiques, avec, à la clé, un chiffre d'affaires plus important, et des revenus supplémentaires pour le Canton.

Attachés à la version papier

Dans un communiqué diffusé hier, Steve Burnier, administrateur de PCL, relève «que l'abandon de la version imprimée de la FAO va à l'encontre de la volonté d'une majorité des abonnés qui ont eu l'occasion, à deux reprises en 24 mois, de témoigner leur attachement à une version papier dans le cadre de deux études de marché».

Et le patron de PCL d'ajouter: «Nous soulignons également que la proposition du Conseil d'Etat d'abandonner la publica-

tion avec le tirage le plus élevé du canton après 24 heures est un signal extrêmement négatif envers le secteur de la presse ainsi que le secteur de l'industrie graphique.»

Le chancelier réagit

Joint hier après-midi, Michel Staffoni, chancelier, relève que l'Etat réalisera des économies en passant sur la plateforme du Seco. Et d'ajouter que les avis de mise à l'enquête publique continueront à passer dans la presse locale.

Le chancelier explique par ailleurs que rien n'empêcherait PCL, ou un autre opérateur, de publier un bulletin d'avis officiels, mais en tant qu'éditeur indépendant, sur l'exemple de ce qui se passe en Valais.

Dans ce canton en effet, l'ancien imprimeur, le groupe ESH Médias, propriétaire du *Nouvelliste*, de *La Côte* (Nyon) et d'*Arc Info* (Neuchâtel), édite un bulletin officiel qui, selon le chancelier vaudois, connaît plus qu'un succès d'estime. Cela malgré la numérisation de l'ancienne feuille officielle.

Actuellement, la FAO vaudoise est imprimée sur les rotatives du Centre d'impression de Bussigny, propriété de TX Groupe (*24 heures*, *Tribune de Genève*), qui à ce stade n'a pas réagi.